

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1983

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Chemin de Champlong - Requalification de voie - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1983**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Chemin de Champlong - Requalification de voie - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription de l'opération chemin de Champlong à Saint Cyr au Mont d'Or - requalification de voie à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Le chemin de Champlong, voie de liaison inter quartiers, situé dans un secteur pavillonnaire, relie l'école de Champlong au stade et dessert également le domaine de la Croix-Rouge.

Cette voie rectiligne, d'une emprise de 10 mètres, permet aux véhicules de circuler à des vitesses supérieures à 50 km/h.

Les cheminements modes doux sont rendus dangereux du fait des vitesses élevées et de l'absence de trottoirs.

Les objectifs de l'aménagement sont :

- la réduction de la vitesse,
- la sécurisation des cheminements mode doux,
- la sécurisation des traversées piétonnes,
- la sécurisation des carrefours avec la rue de Serpolly, le chemin des Combes et la rue de la Chaux,
- la création de places de stationnement au nord de la rue du Serpolly et au droit du domaine de la Croix Rouge.

Les acquisitions nécessaires à l'aménagement du tronçon compris entre la rue de Serpolly et le chemin des Combes ne concernent que des régularisations foncières gratuites de parcelles appartenant à la commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

L'aménagement du tronçon situé entre le chemin des Combes et la rue de la Chaux nécessitant des acquisitions de parcelles privées peut entraîner une procédure de déclaration d'utilité publique.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire à hauteur de 350 000 € environ, notamment par la création de 1 600 mètres de cheminement pour personnes à mobilité réduite.

Les travaux d'aménagement du chemin de Champlong sont estimés à 1 750 000 € et se décomposent comme suit .

- entre la rue de Serpolly et le Chemin des Combes pour un montant de 850 000 €,
- entre le chemin des Combes et la rue de la Chaux pour un montant de 900 000 € (coût des acquisitions et des travaux induits par celles-ci inclus).

Il est proposé au Conseil de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme nécessaire à la phase "études" pour un montant de 70 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification du chemin de Champlong à Saint Cyr au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 2337 pour un montant de 70 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.